


**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
CAP EXCELLENCE**
DÉLIBÉRATION N°2020.02.01/743
**Modification de la composition
de la Commission consultative
des services publics locaux (CCSPL)**
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de membres en exercice du Conseil Communautaire : 50

1^{ère} séance de l'année 2020
Vendredi 14 février 2020

L'an deux mille vingt, le vendredi 14 février, à 10 heures 00, le Conseil communautaire, s'est réuni au siège de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence (*salle du Conseil*), sis 18 boulevard LÉGITIMUS 97 110 Pointe-à-Pitre, sous la présidence du Président, *Monsieur Éric JALTON*, en vue de délibérer suivant l'ordre du jour de la convocation en date du 6 février 2020.

Présents : 29		
Vice-présidents		
M. Jacques	BANGOU	1 ^{er} Vice-Président
M. Rosan	RAUZDUEL	3 ^{ème} Vice-Président
Mme Suzelle	SÉVILLE	5 ^{ème} Vice-Présidente
Mme Eliane	GUIOUGOU-FIRPIONN	6 ^{ème} Vice-Présidente
Mme Maguy	CÉLIGNY	9 ^{ème} Vice-Présidente
M. Fred	EUSTACHE	10 ^{ème} Vice-Président
Mme Marie-Corine	LACASCADE-CLOTILDE	13 ^{ème} Vice-Présidente
Mme Renée-George	NABAJOTH-DELOUMEAUX	14 ^{ème} Vice-Présidente
Conseillers communautaires - Membres du Bureau		
M. Fabert	MICHÉLY	
Mme Josiane	GATIBELZA	
Mme Corinne	PÉTRO	
Mme Marie-Camille	MOUNIEN	
Mme Lyliane	PIQUION	
Mme Alberta	ALBÉRI	
M. Justin	DESSOUT	
Mme Francesca	FAITHFUL	
Autres conseillers communautaires		
Mme Lise Claude	AZÈDE	
M. Georges	BERGINA	
M. Audry	CORNANO	
Mme Juliana	FENGAROL	
M. José	GUIOLET	
Mme Célia	HATCHI-MIMIETTE	
Mme Solange	LEBLANC	
M. Jocelyn	LÉRÉMON	
M. Maurice	LORQUIN	
M. Alix	NABAJOTH	
Mme Nadiyah	SURVILLE-PÉRAFIDE	
Mme Ketty	WALPO	
M. William	SURDIN	

Excusée représentée : 1
Conseillère communautaire - Membre du Bureau

Mme Claudine CHALUS-BAZILE (12^{ème} Vice-Présidente)
Représentée par Mme Corinne PÉTRO

Excusés non représentés : 8
Le Président

M. Éric JALTON

Vice-présidents :

M. Georges DAUBIN (2^{ème} Vice-Président)
Mme Hélène MOLIA-POLIFONTE (4^{ème} Vice-Présidente)
Mme Murielle JABÈS (7^{ème} Vice-Présidente)
M. Georges BRÉDENT (8^{ème} Vice-Président)

Autres conseillers communautaires :

Mme Sylvie CHAMMOUGON-ANNO
Mme Lydia FANHAN-LAURIETTE
M. Denis BERNADOTTE

Absents : 12
Vice-présidents :

M. Dominique BIRAS (11^{ème} Vice-Président)
M. Pierre THICOT (15^{ème} Vice-Président)

Conseillers communautaires - Membres du Bureau :

M. Max CÉLIGNY
M. Michel RINÇON

Autres conseillers communautaires :

Mme Maryse ALIDOR-DAHOMAS
M. Jean-Luc CÉLIGNY
M. Chazy CIRANY
M. Harry DURIMEL -
M. Daniel MARSIN
M. Jean-Charles SAGET
M. Patrick SELLIN
Mme Nadège THÉOPHILE



Conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales (CGCT), les conditions de quorum étant réunies, le conseil communautaire peut valablement délibérer.

Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice qui sont de 50, il a été procédé selon l'article L2121-15 du CGCT à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein de l'Assemblée.

Madame Suzelle SEVILLE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE ;

- VU les dispositions du code général des collectivités territoriales notamment son article L1411-4 et en particulier l'article L1413-1 modifié par l'article 6 de l'ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018;
- VU l'arrêté préfectoral n°2008/2042/AD/II/2 du 30 décembre 2008 portant création de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence et approuvant les statuts de l'EPCI;
- VU l'arrêté préfectoral n°2012-1322/SG/DICTAJ/BRA en date du 29 novembre 2012 portant extension de périmètre de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence à la ville de Baie-Mahault au 1^{er} janvier 2013;
- VU l'arrêté préfectoral n°971-2017-03-08-001/SG/DICTAJ/BRA daté du 8 mars 2017 portant modification et actualisation des statuts de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence;
- VU la délibération n°2014.09.07/79 du Conseil Communautaire du 19 septembre 2014 portant création de la commission consultative des services publics locaux de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence prévue aux articles L.1413-1 et suivants du CGCT, compétente pour l'ensemble des services publics relevant des prérogatives communautaires;;
- VU la délibération n°2016.11.11/352 du Conseil communautaire du 23 novembre 2016 portant modification et actualisation des statuts de CAP Excellence;
- VU la délibération n°2017.09.05/459 du Conseil communautaire du 27 septembre 2017 portant modification de la délibération n°2014.04.01/29 du Conseil communautaire du 23 avril 2014 portant délégation de certaines attributions du Conseil au Président;

Considérant le rapport du Président ;

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE, À LA MAJORITÉ et 1 CONTRE (M. Maurice LORQUIN) :

ARTICLE 1- De modifier ainsi qu'il suit l'article 4 de la délibération n°2014.09.07/79 du Conseil communautaire du 19 septembre 2014 portant création de la commission consultative des services publics locaux (CCSPL) de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence prévue aux articles L1413-1 et suivants du CGCT, compétente pour l'ensemble des services publics relevant des prérogatives communautaires ;

ARTICLE 4 : De désigner membres de la commission consultative des services publics locaux, pendant la durée du mandat du Conseil communautaire, le Président (ou son représentant) des associations locales suivantes :

L'association « CLCV » Association nationale de défense des consommateurs et usagers
L'association « CNL » Fédération du logement de la GUADELOUPE
L'association « K-DLO » Association de défense des usagers de l'eau



ARTICLE 2- Les autres articles de la délibération n°2014.09.07/79 susvisée restent sans changement.

ARTICLE 3- Autoriser Monsieur le Président à signer tous actes et à prendre toutes décisions nécessaires à l'application de la présente délibération.

ARTICLE 4- Le Président et le Directeur Général de CAP Excellence ainsi que Monsieur le Comptable public du centre des finances publiques de l'Agglomération CAP Excellence, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération sera notifiée à Monsieur le Sous-préfet de l'arrondissement de Pointe-à-Pitre, à Monsieur le Maire de la ville des Abymes, à Madame le Maire de la ville de Baie-Mahault, à Madame le Maire de la ville de Pointe-à-Pitre, à Monsieur le Président et aux membres de la Commission consultatives des services publics locaux ainsi qu'à Monsieur le Comptable public du centre des finances publiques de l'Agglomération CAP Excellence.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Guadeloupe, dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence.

Pour extrait certifié conforme

Pointe-À-Pitre, le 14 FEV. 2020

P° le Président

1^{er} Vice-Président


Jacques BANGOU

- Délibération transmise à la sous-préfecture de Pointe-à-Pitre, le 14 FEV. 2020
- Délibération transmise à Monsieur le Maire de la ville des Abymes, le 17 FEV. 2020
- Délibération transmise à Madame le Maire de la ville de Baie-Mahault, le 17 FEV. 2020
- Délibération transmise à Madame le Maire de la ville de Pointe-à-Pitre, le 17 FEV. 2020
- Délibération transmise aux membres de la Commission consultatives des services publics locaux, le 17 FEV. 2020
- Délibération transmise à Monsieur le Comptable public de l'Agglomération CAP Excellence, le 17 FEV. 2020

